RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 7EBFB2E6-17DE-4489-938D-1D37D345F20C

A.M.V.R POUPON
Société Civile Immobilière au capital de 1.000 €
Siège social : 581 Route d'Armont – 71480 DOMMARTIN-LES-CUISEAUX
844 291 633 CHALON-SUR-SAONE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU DIX FEVRIER 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
LE DIX FEVRIER

Les Soussignés :

- **Mme Aurélie POUPON**, titulaire de 99 parts sociales ;

- **Mme Mya RRAGAMI**, titulaire de 1 part sociale.

Seuls associés de la Société AM.V.R POUPON (ci-après désignée la « **Société** »), propriétaires des 100 parts sociales composant le capital de la Société, ci-après désignés les « **Associés** »

Consultés par la Gérance sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège social ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
-

Ayant reçu toutes informations et documents leur permettant de se prononcer sur cet ordre du jour,

Ont pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION
(Transfert de siège social)

Les Associés, à l'unanimité, **DECIDENT** de transférer le siège social de la Société actuellement fixé à l'adresse sise 581 Route d'Armont – 71480 DOMMARTIN-LES-CUISEAUX, à l'adresse suivante, et ce à compter de ce jour :

[redacted]

En conséquence, l'Article 4 des Statuts est modifié comme suit :

« ***ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL***

Docusign Envelope ID: 7EBFB2E6-17DE-4489-938D-1D37D345F20C

Le siège social est fixé :

35 Impasse de la Chanaie - 71480 DOMMARTIN LES CUISEAUX

Il peut être transféré en tout endroit de la même ville ou du même département par simple décision de la gérance, et partout ailleurs par décisions extraordinaire de la collectivité des associés. »

DEUXIEME DECISION
(Pouvoirs pour formalités)

Les Associés, à l'unanimité, **DONNENT** tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

***

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes des Associés est signé sous forme électronique au sens de l'article 1366 du Code civil, au moyen d'un processus d'identification fiable mis en œuvre par DocuSign®, garantissant la connexion du signataire conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil.

Le présent acte sous seing privé sera mentionné sur le registre des décisions de la Société et un exemplaire original signé par les Associés et la Gérance sera conservé dans les archives sociales.

Mme Aurélie POUPON
Associé et Gérante

Signé par :
S.A.S.U. A.M.V.R. POUPON CARRELAGES
C721B6AA54684C9...

Signature

Mme Mya RRAGAMI
Représentée par son représentant légal, sa mère Mme Aurélie POUPON

Signé par :
S.A.S.U. A.M.V.R. POUPON CARRELAGES
C721B6AA54684C9...

Signature